

## **PREMIERE CAP CPIP le 25 janvier 2012 : Le naufrage**

Ce jour était convoquée la première CAP des CPIP suite aux élections professionnelles de 2011.

Après les déboires de l'année 2011 concernant la gestion des personnels (report de la mobilité, erreurs sur le tableau d'avancement, et...), l'administration a de nouveau fait la démonstration de son inconséquence et a touché le fond :

Le premier point de l'ordre du jour était l'adoption du règlement intérieur sur la base du règlement type proposé par l'administration. Niant tout esprit de concertation, après avoir refusé le droit de vote à la CAP puis rejeté les amendements proposés par nos organisations syndicales, le président a été dans l'incapacité de d'installer les conditions d'un véritable dialogue.

Aussi, les représentants des personnels, d'un commun accord, ont décidé de mettre à fin à cette mascarade, et de renvoyer l'administration à son incurie :

Utilisant la légèreté de l'administration, qui a négligé de constater le quorum en début de séance, nous avons quitté la salle, contraignant ainsi l'administration à reconvoquer la CAP sous 15 jours.

Si nous mesurons les regrettables effets de ce report pour les collègues dont la situation devait être examinée, il nous paraissait intolérable de voir fouler aux pieds le respect dû à toute une profession.

**En conséquence, au regard de cette situation aussi récurrente qu' inacceptable, la CGT pénitentiaire et le SNEPAP-FSU exigent d'être reçus par le directeur de l'administration pénitentiaire dans les plus brefs délais.**